

production, les services et les ressources naturelles, que le côté actif contrebalance exactement, pas plus et pas moins, le côté passif de l'économie. A ce moment-là, nous serons organisés un peu plus intelligemment. On donne actuellement un pouvoir de création à des banques à charte et il est quelque peu ridicule que tout crédit, tout argent émanant d'une banque à charte porte intérêt. Ceci veut dire qu'à 5 p. 100—aujourd'hui, c'est 6 et 7 p. 100, et même au delà—cela ne prendra pas 20 ans que la banque à charte aura pris tout ce qu'elle a prêté et qu'on lui devra encore le double. Si c'est du 5 p. 100, c'est le double.

Monsieur le président, je voudrais bien que l'honorable ministre des Finances me donne les mêmes pouvoirs, dans un autre domaine, que ceux qu'il accorde présentement aux banques à charte. Je l'assure, que dans 20 ans, je suis propriétaire de sa maison et il m'en doit toute une autre, à part cela. Qu'il me donne le contrôle...

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Alors pourquoi le député ne réunit-il pas certains de ses amis pour demander une charte? Je pense qu'il éprouverait autant de difficultés à vendre des actions que certains autres, qui ont obtenu récemment des chartes bancaires. Il constatera que ce n'est pas tout à fait aussi facile ni aussi avantageux qu'il le pense.

M. Langlois (Mégantic): D'accord, mais je ne demande pas de charte, je voudrais qu'il demande au gouvernement de me donner une charte similaire qui me permettrait de contrôler toutes les briques de construction au Canada. Je ne les vendrais pas, mais je les lui louerais à 5 p. 100 d'intérêt. Au bout de 20 ans, il devrait me remettre toutes mes briques, et en plus je détiendrais probablement sur sa maison une hypothèque équivalant à la valeur totale de cette dernière, de sorte que je posséderais et la maison et les briques.

Voilà comment fonctionne le système actuel. Le crédit porte intérêt de sorte qu'il faut rembourser le principal et l'intérêt. D'où viendra l'intérêt? Voilà qui nous permet d'en venir à la question de la dette nationale.

Pourquoi la Banque du Canada n'accorde-t-elle pas les mêmes privilèges que le gouvernement donne aux banques à charte? Celles-ci veulent réaliser des bénéfices; elles ne travaillent pas pour le compte d'autrui. S'il leur faut pour cela agir, au détriment de la nation canadienne, elles le feront. Elles ont même le gouvernement à leur merci. Ce sont elles qui font la loi. Lorsque le gouvernement perd la mainmise sur le crédit il la perd sur tout, pourrait-on dire. Le ministre sait fort bien, je pense, que la Banque du Canada

[M. Langlois (Mégantic).]

pourrait s'acquitter des mêmes obligations que les banques à charte si elle adoptait une politique différente. Le gouvernement pourrait exiger des Banques à charte que leurs réserves soient de 50 p. 100 avant de leur permettre de consentir des prêts, comme on l'exige des coopératives de crédit. L'argent n'est pas une fin; c'est un moyen seulement qui permet de distribuer les marchandises et les services. Il faudrait prévoir des modes de distribution pour toutes les marchandises et tous les services du pays. Notre système financier devrait permettre l'achat de biens et de services.

On pourrait établir une comparaison entre la valeur du dollar, d'une part, et les poids et les mesures, de l'autre. Un pied est toujours égal à 12 pouces et une livre à 16 onces, cela est immuable. Que quelqu'un, au Canada, essaye de modifier à son gré la valeur de la livre pour voir s'il y arrivera. Il en est de même pour la valeur du dollar. Le dollar est en soi une valeur qui ne peut fluctuer que par la spéculation. Le ministre sait parfaitement que si on avait donné plus de pouvoirs à la Banque du Canada, nous aurions pu réduire notre dette nationale car de nos jours le gouvernement ne peut pas assurer des services d'utilité publique sans payer des intérêts sur ses emprunts. J'estime, pour ma part, que c'est absurde.

Le député de Matapédia-Matane a fait de justes remarques sur l'actuel système. Nous devrions avoir comme objectif de satisfaire les besoins de tous les Canadiens et de répartir biens et services. Il ne suffit pas d'autoriser la distribution de ces biens et de ces services. C'est le système lui-même qui doit être réformé et non la nature humaine. Le présent système a pu répondre à la situation qui existait il y a un siècle lorsque le problème n'était pas la distribution des biens mais leur production. Ce problème n'existe plus à l'heure actuelle; désormais, nous devons assurer les moyens nécessaires à la distribution des biens et des services. Ce rôle est assumé de nos jours par un petit groupe: les banques à charte. J'aimerais que la Banque du Canada devienne la banque du peuple et veille à ce que la production canadienne soit distribuée sans intérêt et sans qu'on la paye deux fois.

• (4.50 p.m.)

[Français]

L'hon. M. Tremblay: Monsieur le président, l'honorable député a raison de signaler que je n'ai parlé simplement qu'à l'intérieur même du système actuel.

La raison est bien simple, c'est que je n'ai jamais accepté la théorie créditiste qui, justement, essaie de faire croire à la population